ROYAUME DU MAROC =00O00=

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

 $_{N^{\circ}}...4436_{DRH/DDRH/SAPC}$

Rabat, le. 2 9 JUIL 2019

DECISION

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 Chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété;

Vu le décret n° 2.00.279 du 02 Rabia II 1421 (5 Juillet 2000) portant statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires, tel qu'il a été modifié complété;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n° 1681.11 du 26 Journada II 1432 (30 Mai 2011), fixant les procédures et les modalités d'organisation du concours professionnel pour l'avancement au grade de Médecin Vétérinaire hors grade;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n° 2462 en date du 08 Mai 2019 portant ouverture du concours professionnel pour l'avancement au grade de Médecin Vétérinaire hors grade;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle (Exercice 2019), publié aux journaux suivants :

- Al Alam n° 24443 en date du 04 et 05 Mai 2019 :
- L'Opinion n° 18875 en date du 04 et 05 Mai 2019;

Vu la décision relative à la nomination du jury n° 3699 en date du 05 Juillet 2019;

Vu le procès verbal de délibération du jury sur les résultats finaux du concours professionnel pour l'avancement au grade de médecin vétérinaire hors grade;

DECIDE

<u>Article unique</u>: La liste des candidats déclarés définitivement admis au concours professionnel pour l'avancement au grade de Médecin Vétérinaire hors grade, organisé le **07 Juillet 2019**, est arrêtée comme suit :

Options: SANTE ANIMALE ; SECURITE, SANTE, TECHNOLOGIE DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ; ET LEGISLATION VETERINAIRES (REGLEMENTATION).

NOM ET PRENOM, Effectif: (Sept; 07)

SEGHROUCHNI MOHAMMED

AHAMJIK ILHAM

KACHANI FAICAL

BOUSSAID MAHMOUD

BENHADDOU MOHAMMED

SAYAGH MOHAMED ADIL

MERIMI LOUBNA '

Pour le Ministre de l'Agriculture, de la Pecha Maritifile, du Développement Rural et des Eaux la Fongas Le Directeur des Ressources Numaines

Signé : Adil ELOUFIR